



Règlement Appels à projets structurants 2020

Préambule

Le Cancéropôle Île-de-France a pour mission d'animer et de fédérer la recherche francilienne en cancérologie selon le Contrat d'Objectif et de Performance 2018-2020 signé avec l'Institut National du Cancer.

Dans ce cadre, le Cancéropôle souhaite fédérer les équipes franciliennes autour de plateformes innovantes et ouvertes en lançant un appel d'offres ayant pour but l'acquisition et la mise à disposition de matériels permettant l'utilisation de nouvelles technologies pour la recherche contre le cancer.

APPELS A PROJETS 2020

Cet appel d'offre s'adresse à l'ensemble des équipes de recherche impliquées dans la recherche contre le cancer localisées en Île-de-France.

La réponse à l'appel à projets est rédigée en langue française, accompagnée d'une version en langue anglaise si le candidat le souhaite.

Taux et montant des subventions	<ul style="list-style-type: none">• Le cofinancement du Cancéropôle sera au maximum de 66% de l'assiette des dépenses éligibles HT (ie TTC déduit de la TVA récupérable)• Le co financement du Cancéropôle est d'un maximum de 200 000 euros
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none">• Porté par des équipes de recherche localisées en région Île-de-France• Associant au minimum deux Sirics franciliens• Les équipes hors Siric franciliennes sont éligibles• L'équipement devra être mis à disposition sur une plateforme académique francilienne impliquée dans la recherche contre le cancer, ayant une politique de management de la qualité assurant de la bonne gestion de leurs matériels et infrastructure et des services proposés. Elle devra donc être certifiée ISO 9001:2015 et/ou labellisée (IBiSA). Ces plateformes doivent être ouverte à toute la communauté scientifique académique ou privé d'Île de France.• Co financements <u>acquis</u>• Lettre d'intention et Dossier complets : formulaire rempli en ligne sur le

	site internet du Cancéropôle et version papier envoyée par courrier revêtue des signatures au Cancéropôle Île-de-France.
Inéligibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier ne respectant pas les critères d'éligibilité • Dossier incomplet
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Coût d'acquisition des équipements • Maintenance
Dépenses inéligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement, consommables • Personnel
Composition du dossier	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des équipes • Charte de fonctionnement prévoyant les conditions d'accès élargi à l'équipement • Projet scientifique
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité scientifique du projet : 3/10 • Qualité scientifique des porteurs : 2/10 • Caractère collaboratif au niveau régional : 3/10 • Faisabilité dans la durée du projet : 1/10 • Solidité du montage financier : 1/10
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 25 avril 2020 : lancement de l'appel à projets sur le site internet du Cancéropôle Île-de-France http://www.canceropole-idf.fr • 25 mai 2020 : Clôture de la soumission des lettres d'intention au Cancéropôle par formulaire en ligne sur le site du Cancéropôle Île-de-France l'horodatage de réception faisant foi et original en version papier par courrier revêtu des signatures au Cancéropôle Île-de-France, Hôpital Saint-Louis, 1 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris, le cachet de la poste faisant foi A titre exceptionnel, compte-tenu des circonstances liées à la crise du coronavirus, les scans de signature seront acceptés. Les signatures originales restent cependant préférables. • 30 Juin 2020 : information des candidats présélectionnés et non retenus • 30 septembre 2020 : Clôture de la soumission au Cancéropôle par formulaire en ligne sur le site du Cancéropôle Île-de-France l'horodatage de réception faisant foi et original en version papier par courrier revêtu des signatures au Cancéropôle Île-de-France, Hôpital Saint-Louis, 1 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris, le cachet de la poste faisant foi • 30 Octobre 2020 : notification des projets retenus

Expertise et décision

Les projets sont sélectionnés par le Comité d'Orientation et de Pilotage Stratégique (Cops) du Cancéropôle qui peut s'appuyer sur des experts extérieurs.

Le jury n'est pas tenu de motiver ses décisions. Il statue en toute indépendance et ses décisions sont souveraines.

Règles applicables aux projets retenus

Les dépenses afférentes au projet devront avoir été décaissées avant le 31 décembre 2021.

Des rapports scientifiques et financiers seront impérativement à produire : le non-respect des dates de remise entraînera la dénonciation de la convention et la perte de la subvention :

- Un rapport final
- Cinq rapports de suivi annuel pendant les cinq années suivantes.